

Le 24 février, François Calvet, a souhaité visiter les communes du Fenouillèdes, particulièrement touchées, lors des intempéries du mois de novembre 2014.

C'est ainsi qu'il s'est rendu à Rasiguères où il a pu constater, en compagnie du Maire Paul Fousat, de ses adjoints et des membres de son conseil municipal, l'étendue des dégâts sur la commune.

Le financement de la remise en état des rues, des chemins, de la station des eaux usées, de la salle polyvalente représente une somme importante et la commune de Rasiguères a fait appel aux différentes institutions (Conseil Général, Association des Maires, Communauté de Communes) pour obtenir des subventions.

C'est dans cet esprit que François Calvet a déposé un dossier auprès de Gérard LARCHER, Président du Sénat, pour une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Gérard LARCHER vient de faire connaître à François Calvet, qu'il avait décidé, dans le cadre de l'enveloppe destinée à apporter, au nom du Sénat, une aide d'urgence aux communes victimes de catastrophes naturelles ou d'événements graves qui justifient un effort de solidarité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 euros.

Cette subvention s'ajoutera à celles obtenues ou en cours d'obtention par la commune pour pouvoir procéder à ces différentes remises en état.